



**République de Côte d'Ivoire**

**Union - Discipline - Travail**

**Porte-parolat du Gouvernement**

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 07 JUILLET 2016**

Le jeudi 7 juillet 2016, un Conseil des Ministres s'est tenu de 17h00 à 18h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:

Mesures Générales

— Projet de loi

— Projets de décrets

B/-Mesures individuelles

C/-Communications

**A/ - MESURES GENERALES**

**PROJET DE LOI**

**Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère**

**auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté un projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2016-205 du 06 avril 2016 portant modification des articles 1, 3 et 5 de l'ordonnance n° 2014-631 du 22 octobre 2014 portant exonération de taxes et redevances à l'exportation du cacao, telle que ratifiée par la loi n° 2014-853 du 22 décembre 2014.

Ce projet de loi vise à obtenir la ratification par l'Assemblée Nationale, de l'ordonnance n° 2016-205 du 06 avril 2016, préalablement prise par le Président de la République dans le cadre de l'exécution de son programme économique et financier, conformément à l'habilitation législative prévue par la loi portant Budget de l'Etat pour l'année 2016.

**PROJETS DE DECRETS**

**1- Au titre du Ministère des Sports et des Loisirs, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté un décret relatif aux modalités de la délégation de pouvoirs aux fédérations sportives.

Ce décret précise, en application de la loi n° 2014-856 du 22 décembre 2014 relative au sport, les modalités de délégation de certaines prérogatives de puissance publique aux fédérations sportives qui accompagnent l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique du sport. Il définit les conditions d'octroi et de retrait de la délégation de pouvoirs ainsi que les droits et obligations des fédérations sportives délégataires de pouvoirs de l'Etat.

Ainsi, en dehors de la définition de la politique nationale du sport, du contrôle administratif et de la délivrance de certaines autorisations qui relèvent du domaine exclusif de l'Etat, la délégation de pouvoir peut être

consentie à toute fédération sportive régulièrement agréée par l'Etat pour promouvoir et développer le sport dans sa discipline respective.

**2- Au titre du Ministère des Sports et des Loisirs, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté un décret fixant les conditions et modalités d'octroi, de suspension et de retrait de l'agrément aux associations sportives, aux fédérations sportives, aux groupements sportifs et aux sociétés sportives.

Ce décret organise, en application de la loi n° 2014-856 du 22 décembre 2014 relative au sport, un cadre institutionnel uniforme et cohérent reposant sur des critères rigoureux en matière d'octroi, de suspension et de retrait des agréments relevant du domaine du sport en Côte d'Ivoire. Il renforce notamment les prérogatives de contrôle de l'Etat afin d'assainir le milieu du sport de notre pays et de l'adapter aux exigences du sport moderne.

**B/- MESURES INDIVIDUELLES**

**1- Au titre du Premier Ministre ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les départements ministériels du lundi 13 et du mercredi 29 juin 2016.

La liste des nominations validées figure en annexe du présent communiqué.

**2- Au titre du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de **Monsieur AGOUALE Koffi Denis**, en qualité de Commissaire à la Commission

Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, en abrégé CNDHCI, avec voix consultative.

## **C/- COMMUNICATIONS**

### **1- Au titre du Premier Ministre ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la participation du Premier Ministre au 60<sup>e</sup> anniversaire du Club de Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à Paris (France).

Cette cérémonie a été l'occasion de retracer l'évolution de cette institution informelle qui s'est imposée de fait comme un cadre privilégié d'échanges entre les créanciers et les débiteurs publics sur les problématiques de la dette publique extérieure des Etats. Le Club de Paris a ainsi fortement contribué à maintenir la stabilité du système financier international en évitant des crises systémiques liées notamment à la dette souveraine.

Au cours de ces activités commémoratives, le Premier Ministre a rappelé les causes de la crise de surendettement intervenue au début des années 1980 en Côte d'Ivoire ainsi que les solutions mises en œuvre pour la résorber. Aussi, le Premier Ministre a présenté les orientations stratégiques adoptées en vue de prévenir les risques de surendettement futur, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

### **2- Au titre du Premier Ministre, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan de l'exécution au premier trimestre du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2016.

Le PTG 2016 adopté en février 2016 a été élaboré dans la dynamique de la relance économique qui s'est caractérisée en 2015 par une forte croissance, chiffrée à 10,3%. Le bilan consolidé de l'exécution du PTG au

premier trimestre 2016 montre une progression dans le programme selon les priorités majeures du Gouvernement.

Ainsi, aux plans du renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance, de la transformation de l'économie, de l'amélioration des conditions de vie, de la promotion de la jeunesse et de la femme et au plan de l'émergence d'un « Ivoirien nouveau », les actions inscrites au PTG pour le premier trimestre de l'année, ponctuées d'activités complémentaires, ont été réalisées dans leur grande majorité.

Toutefois, le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à accélérer le rythme des réformes en vue de tenir les objectifs fixés dans les délais.

### **3- Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au projet de partenariat entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK)

Ce projet porte sur un programme de développement et d'exploitation de zones et parcs industriels en Côte d'Ivoire, sur une superficie estimée à 2000 hectares. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une initiative commune d'Afreximbank et de China Eximbank, destinée à développer des zones et parcs industriels dans plusieurs pays africains, dont la Côte d'Ivoire.

Ce projet permettra d'accélérer l'industrialisation de notre pays par la promotion d'une industrie manufacturière, la transformation des produits agricoles et non agricoles et l'implantation sur les sites retenus, d'entreprises nationales et internationales.

Le Conseil a donné son accord en vue de la signature du protocole d'accord relatif à ce partenariat entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Africaine d'Import-Export.

### **4- Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la 1<sup>ère</sup> édition des journées économiques ivoiriennes de Francfort, tenues du 09 au 10 juin 2016 en Allemagne.

Ce forum, organisé par l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne, en collaboration avec AFRIKA VEREIN, a permis d'apprécier l'intérêt des opérateurs économiques allemands pour la destination Côte d'Ivoire, et de présenter les opportunités d'investissement qui s'offrent à ceux-ci dans plusieurs secteurs.

En marge des journées, la délégation ivoirienne, conduite par le Ministre de l'Industrie et des Mines, a accordé plusieurs audiences à des opérateurs économiques allemands et d'autres nationalités.

**5- Au titre du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Communication, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Infrastructures Economiques, le Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de l'Habitat et du Logement Social, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la réhabilitation des ascenseurs de la cité administrative.

Le Conseil a arrêté diverses mesures en vue de la réhabilitation des installations techniques de la cité administrative du Plateau. Il s'agit plus spécifiquement des ascenseurs de l'ensemble des cinq (5) tours de cette cité qui abrite plus de 10 000 fonctionnaires et agents de l'Etat.

Ainsi, le Conseil a instruit le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de procéder au règlement en urgence, des impayés dus aux entreprises en charge de la maintenance.

A court terme, il sera procédé à la modernisation de l'ensemble des cabines et au remplacement des moteurs de génération ancienne d'ascenseurs, par des moteurs dotés de dispositifs plus économes en énergie.

**6- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'atelier régional de validation du projet du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) tenu à Monrovia au Libéria, les 02 et 03 mai 2016.

Ce projet, intitulé « Conservation des écosystèmes et gestion internationale des ressources en eau de l'Union du fleuve Mano », est une initiative financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial pour la conservation des écosystèmes forestiers de la Haute Guinée et la gestion durable des eaux transfrontalières.

Le projet sera exécuté en Côte d'Ivoire dans le bassin du fleuve Cavally, cours d'eau que notre pays a en partage avec la Guinée et le Libéria.

Le Conseil a pris acte des recommandations de l'atelier et a instruit les Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

**7- Au titre du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en place du Fonds Ivoirien de l'Innovation (FII).

Le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), a décidé d'investir durablement dans la croissance des entreprises technologiquement innovantes en Côte d'Ivoire, avec la mise en place d'un Fonds dénommé « Fonds Ivoirien de l'Innovation ». Ce fonds aura pour mission de renforcer les infrastructures pour l'innovation et de soutenir les entreprises, en particulier les startups, dans leur évolution. La taille indicative du FII est estimée à 131 milliards de francs CFA.

La BAD, qui entend donner une dimension sous-régionale à ce fonds, a demandé à la Côte d'Ivoire d'intervenir dans d'autres pays de l'UEMOA et à cet effet, le FII participera à la mise en place de réseaux d'investisseurs et à la formation d'entrepreneurs de la sous-région par l'intermédiaire de plateformes physiques et virtuelles.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de l'Entrepreneuriat National et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures idoines pour l'aboutissement de ce projet.

#### **8- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la Conférence internationale sur le monde des affaires « Ease of Doing Business Initiative (EDBI) », tenue du 02 au 05 mai 2016 à Nairobi (KENYA).

Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, accompagné d'une forte délégation, a pris part à cette conférence annuelle, organisée à l'initiative de la Banque Mondiale, dans le cadre des échanges de bonnes pratiques en matière de réformes Doing Business. L'édition 2016 qui avait pour thème « Informatisation du monde des affaires : l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), comme outil d'amélioration du climat des investissements », a retenu la numérisation et la dématérialisation des activités comme des opportunités de simplification de l'activité économique.



A l'issue de la conférence, notre pays s'est porté candidat pour l'organisation de l'édition 2018 du Ease of Doing Business Initiative.

**9- Au titre du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, en liaison avec le Ministère de la Justice, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat , le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, et le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la production du quatrième rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).

Ce 4<sup>e</sup> rapport sera consacré à l'état des lieux de la mise en œuvre de la CEDEF sur la période 2011-2015. Le processus d'élaboration de ce rapport se déroulera sur l'ensemble du territoire national avec l'implication de l'ensemble des Institutions de la République, des Ministères Techniques, des partenaires au développement et des ONG.

**10-Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'atelier d'évaluation sur le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) à Yamoussoukro.

Dans le cadre de la modernisation de l'administration publique ivoirienne, l'Etat a mis en place le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) en vue d'une gestion rationnelle et plus efficiente des ressources humaines.

Après trois années d'exploitation effective de ce système, il s'est avéré utile d'organiser un atelier réunissant l'ensemble des utilisateurs,

notamment les gestionnaires des ressources humaines de l'Etat, pour évaluer cet outil de gestion. Il s'agira, à la suite de cet atelier, de produire un bilan d'étape et au besoin, des recommandations visant à améliorer la performance du SIGFAE.

Aussi le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ainsi que les Ministres concernés ont-ils été instruits à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de cet atelier.

**11-Au titre du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes, en liaison avec le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Plan d'action d'urgence du Mont Péko.

Ce plan d'action, élaboré par le Gouvernement avec la collaboration du Coordonnateur humanitaire du système des Nations Unies, vise à mettre définitivement un terme à l'exploitation abusive et illégale du parc du Mont Péko, occupé par des populations clandestines, qui s'y sont installées à la faveur des crises survenues dans notre pays.

Ce plan comprend pour l'essentiel, une campagne d'information et de sensibilisation à la cohabitation pacifique auprès des infiltrés et des communautés d'accueil, le renforcement du dispositif sanitaire, la mise à disposition d'un fonds de contingence pour les ménages vulnérables et la sécurisation du parc et de ses alentours.

Le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Solidarité, le Ministre chargé des Eaux et forêts et l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les mesures diligentes pour la mise en œuvre du plan arrêté avant la fin du mois de juillet 2016.

Fait à Abidjan, le 07 juillet 2016

Bruno Nabagné KONE

Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste,

Porte-parole du Gouvernement

[porteparoledugvt@egouv.ci](mailto:porteparoledugvt@egouv.ci)